

SNUTER 93 – FSU

Bourse du Travail
9/11, rue Génin
93200 SAINT-DENIS

snuter93fsu.stdenis@gmail.com



Saint-Denis, le 2 décembre 2025

Communiqué aux agents de la Commune nouvelle de Saint-Denis

Cher.e.s Collègues,

Le SNUTER-FSU INTERCO 93 Saint-Denis/Pierrefitte-sur-Seine s'interroge sur les prérogatives de la Police municipale qui nous semblent relever plutôt de la Police nationale.

Récemment, nous avons été saisis par un de nos collègues, animateur à la ville de Saint-Denis depuis 40 ans. Connu pour son professionnalisme et sa passion pour son métier qu'il exerce auprès des enfants depuis toutes ces années.

Le 18 novembre dernier suite à un échange avec son N+1 lors d'une réunion d'équipe, celui-ci exprime son désaccord en soulignant la problématique qui se pose. Son argument n'est pas partagé par sa hiérarchie. Mais surtout cette discussion s'avère être un « dialogue de sourd ». Comme le climat se tend sérieusement, notre collègue préfère quitter la réunion pour éviter trop de tensions. Il se rend dans la cour de l'école et revient quelques instants après. Mais la porte de la salle de réunion se trouve fermée à clé avec les collègues restés à l'intérieur. Il constate alors qu'il ne peut toujours pas rentrer et que personne ne lui ouvre. Il repart. Puis, il revient une deuxième fois et la porte reste close.

Sur ces entre-faits vers 16h20, la Police municipale intervient au sein de l'établissement et demande à parler à notre collègue. Celui-ci décline son identité. La Police municipale lui indique qu'elle a été appelée pour une plainte de la part de son N+1 pour injures. Quatre des agents de police présents lui demandent de les suivre pour se rendre au Commissariat de Police.

Certains collègues des différents services de l'école présents ne comprennent pas ce qu'il se passe notamment le personnel enseignant qui assistent à cette situation. Ils sont interloqués et choqués de voir la Police municipale embarquer notre collègue, animateur sans trop de ménagement.

En effet, ils le provoquent un peu pour tester sa réaction. Notre collègue ne comprend pas ce qui lui arrive d'autant qu'il est un peu malmené et que ces agents ne répondent pas à ces questions.

Il est amené au Commissariat d'Aubervilliers alors que la Police municipale de Saint-Denis aurait dû se rendre au Commissariat central de Saint-Denis ou celui de la Plaine Saint-Denis. Car, dans ce cas, ils quittent leur juridiction. Dès son arrivée au Commissariat, notre collègue est mis en garde à vue sans être auditionné. Il y reste jusqu'au lendemain 11h.

Le lendemain de sa sortie, il est convoqué au Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour être reçu par La Déléguée du Procureur. Lorsqu'il est reçu, l'affaire est classée sans suite. Le Procureur lui fait part de son étonnement quand au processus de cette affaire.

Nous le SNUTER-FSU INTERCO, nous ne pouvons tolérer ces méthodes de l'administration qui aurait autorisé l'intervention de la Police municipale à intervenir sur le lieu de travail de l'agent et de l'interpeler comme une personne dangereuse pour autrui. Ces comportements sont contraires aux principes de la neutralité et portent atteinte à la dignité de la personne.

Les préjudices encourus par cette situation ubuesque posent des problèmes moraux à l'agent.

D'autant que le collègue avait déjà signalé à sa N+2 et N+3, les difficultés relationnelles qu'il rencontrait avec celui-ci depuis son arrivée en mai 2025. Cela, dans un souci de pouvoir effectuer un travail constructif dans les projets pédagogiques dédiés aux enfants du centre de loisirs.

Alors est-il victime d'un stratagème, d'une manipulation ? D'où vient cet ordre de faire arrêter un agent ?

De savoir que le N+1 ou N+2 peut faire déplacer la Police municipale pour un désaccord professionnel dans le but de nuire à la carrière professionnelle d'un agent de la ville jusqu'à le mettre en garde à vue est scandaleux !!

Cette situation est inédite à la Ville de Saint-Denis, « ville portant des valeurs de Gauche ».

Le SNUTER-FSU refuse que cela puisse se reproduire à l'avenir et nous demandons à Monsieur le Maire de faire cesser ces méthodes ultra sécuritaires à l'encontre des agents communaux !

Patricia SCARPA,
Co-Secrétaire générale
Du SNUTER-FSU.INTERCO 93
Saint-Denis /Pierrefitte-sur-Seine

